



La priorité aux piétons!

C'est bien connu, la priorité est accordée aux marcheurs aux traverses piétonnières, et ce, qu'elles soient ou non munies de panneaux clignotants. Lorsque les cyclistes y circulent à pied à côté de leur vélo, ceux-ci sont aussi considérés comme des piétons. Conformément à ce que prévoit le Code de la sécurité routière du Québec, les autres usagers de la route doivent donc s'arrêter pour les laisser passer avant de poursuivre leur chemin. C'est le cas notamment des automobilistes qui sont passibles d'une amende variant entre 100 \$ et 200 \$ et de deux points d'inaptitude s'ils ne s'immobilisent pas comme il se doit.

En revanche, s'ils demeurent en selle pour franchir un passage piétonnier, les cyclistes doivent s'assurer que la voie est libre, car les automobilistes n'ont pas l'obligation de leur céder le passage. Ces cyclistes sont d'ailleurs tenus de laisser la priorité aux piétons avant de s'engager sur un tel passage.

Sur les pistes multifonctionnelles comme sur les passages pour piétons!

Saviez-vous que la priorité aux piétons s'applique également sur les pistes multifonctionnelles du territoire grandbasilois? Sur ces pistes comme sur la chaussée, les gens se déplaçant à pied sont prioritaires, puisqu'ils sont les plus vulnérables aux risques de collision avec les véhicules et les autres groupes d'usagers actifs. En cas de fort achalandage sur ces dernières, les cyclistes en selle, les utilisateurs de trottinettes et les aides à la mobilité motorisées (fauteuil roulant électrique, triporteur et quadriporteur) sont priés de leur céder le passage, quitte à emprunter une piste cyclable située à proximité ou la chaussée, sur une courte distance.

Afin d'assurer la sécurité de tous, la Ville sollicite votre collaboration pour respecter la priorité des piétons aux traverses piétonnières et sur les pistes multifonctionnelles aménagées sur le territoire.

Cette capsule d'information fait partie des actions prises pour sensibiliser la population de Saint-Basile-le-Grand à la sécurité routière dans le cadre de la campagne de sensibilisation municipale « Partageons nos pistes en toute sécurité! ». Pour en savoir plus, visitez le villesblg.ca/partagez-la-route.